



Actualités en bref

Conjoncture mensuelle



Intrants



Volailles de chair



Œufs



Palmipèdes gras



Lapins

Réglementation

SOMMAIRE

FRANCE

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges

Le 7^{ème} rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) a été présenté le 19 juin.

Après les fortes baisses de 2014 et 2015 et la stagnation de 2016, l'année 2017 se caractérise par une amélioration globale des prix à la production agricole, avec une hausse moyenne de 3% par rapport à 2016. Ils sont stables pour les volailles et les fruits. La relative amélioration des prix des animaux de boucherie en 2017 et une certaine stabilité des coûts de production en élevage entraînent une amélioration des marges nettes en élevage, qui devient positive en élevage porcin après plusieurs années déficitaires. En élevage bovin viande, cette embellie ne permet toutefois pas de rémunérer correctement l'exploitant pour son travail et ses capitaux propres.

Comme chaque année, au terme d'enquêtes et d'entretiens sur place dans les enseignes, l'Observatoire a calculé les charges moyennes et les marges nettes par rayon alimentaire frais des GMS, pour l'année 2016. On retrouve les grands équilibres habituels entre rayons : un univers viande globalement positif grâce aux rayons volailles et charcuterie, malgré un rayon boucherie toujours à la peine ; le rayon des produits laitiers renoue avec des résultats plus habituels, après les faibles niveaux de marge nette observés en 2014 et 2015 ; le rayon fruits et légumes voit ses résultats s'améliorer ; le rayon boulangerie confirme ses résultats de rayon de fabrication à forte valeur ajoutée mais aussi de rayon d'appel, avec une marge nette faible. Pour l'ensemble des rayons frais, la marge nette avant impôt de l'activité commerciale représente en moyenne un peu moins de 2% du chiffre d'affaires.

Le rapport présente également l'actualisation de l'étude macroéconomique du partage de la valeur ajoutée créée par les dépenses alimentaires, sur la base des dernières données disponibles: commerce, restauration et autres services dominent la répartition, avec, pour chacune de ces trois branches, environ 15% de la valeur totale de nos dépenses alimentaires. Ces branches contribuent fortement aux emplois liés à l'alimentation. La part de la valeur ajoutée de l'agriculture est modeste dans la valeur de notre alimentation avec 10% des valeurs ajoutées et moins de 7% de la valeur totale des dépenses alimentaires ; le poids des importations est notable, qu'il s'agisse d'importations d'aliments ou de produits intermédiaires, il représente 25% de nos dépenses alimentaires.

En conclusion, Philippe Chalmin a souligné la grande stabilité des prix à la consommation qui contraste avec l'instabilité agricole, sur des marchés de plus en plus mondialisés. Il s'est réjoui que le rôle de l'OFPM ait été reconnu lors des États généraux de l'alimentation.

Pour en savoir plus [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Rapport-2018-de-l-Observatoire-de-la-formation-des-prix-et-des-marges-des-produits-alimentaires/\(filiere\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Rapport-2018-de-l-Observatoire-de-la-formation-des-prix-et-des-marges-des-produits-alimentaires/(filiere)/2)

(Communiqué FranceAgriMer et Ministère 19/06/18)

Le projet de loi agriculture et alimentation adopté à l'Assemblée Nationale

Le projet de loi "pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable" a été adopté le 30 mai à l'Assemblée nationale par 339 voix pour, 84 contre et 130 abstentions. 2 310 amendements ont été examinés dont 207 ont été adoptés.

« Le projet de loi vise d'abord à améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Le processus de construction du prix payé aux agriculteurs est inversé et s'appuie désormais sur les coûts de production des producteurs. Le contrat et le prix associé seront proposés par celui qui vend (articles 1 à 3). La réouverture des négociations est facilitée en cas d'évolution des coûts de production, sur une durée raccourcie (article 6).

Le seuil de revente à perte est relevé à hauteur de 10% et les promotions encadrées. L'article 9 habilite le gouvernement à prendre par ordonnance les deux mesures, pour une durée de deux ans. La lutte contre les prix abusivement bas est élargie et renforcée (article 10). La médiation agricole est facilitée et renforcée, les missions des interprofessions sont élargies (article 4 et 5).

Le projet de loi vise ensuite à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable. En matière de commercialisation de produits phytosanitaires, les activités de vente et de conseil sont séparées et le dispositif des certificats d'économies des produits phytopharmaceutiques, sécurisé (par voie d'ordonnance). Les rabais, ristournes et remises lors de la vente de ces produits sont interdits (articles 14 et 15). Les pouvoirs d'enquête et de contrôle des agents chargés de la protection de la santé, de la protection animale et de la sécurité sanitaire des aliments sont renforcés (article 15).

Le délit de maltraitance animale est étendu et les peines, doublées. Les associations de protection animale peuvent se porter partie civile dans les cas réprimés par le code

rural et de la pêche maritime et constatés par un contrôle officiel (article 13).

Le projet de loi vise enfin à permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable. Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales. La restauration collective publique devra s'approvisionner avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité à compter du premier janvier 2022 (article 11). Le gaspillage alimentaire est réduit dans la restauration collective par la mise en place d'un diagnostic obligatoire et le don alimentaire, étendu à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire (articles 12 et 15) ».

Le texte fait actuellement l'objet de travaux en Commission. Il sera examiné par le Sénat en séance plénière à partir du 26 juin. Pour en savoir plus :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000036562265&type=general&typeLoi=proj&legislature=15>

(Alim'agri juin 2015)

Doux repris par un consortium piloté par LDC

Le tribunal de commerce de Rennes a retenu le 18 mai les offres de reprise du groupe DOUX déposées par un groupement regroupant LDC, Al Munajem, Terrena, Société des volailles de Plouray, Yer Breizh et Saria.

Jean-Yves Le Drian, Jacques Mezard, Bruno Le Maire, Stéphane Traver et Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne ont pris acte avec satisfaction de cette décision dans un communiqué commun.

« La reprise de Doux marque l'issue d'un processus engagé depuis plusieurs mois, conduit sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle), des administrateurs judiciaires, de la Région Bretagne et suivi de très près par le gouvernement au vu des enjeux pour les salariés et pour les éleveurs de volailles. Ce processus a permis l'émergence de ce projet de reprise qui apporte des solutions à la totalité des emplois du groupe Doux via le maintien de 912 emplois (dont 811 sans conditions) sur les 1 165 du groupe, et la proposition de 401 offres de reclassement, tant en Bretagne qu'en Pays-de-la-Loire.

Le projet porte également la création d'une société Yer Breizh, regroupant LDC, Al Munajem, Terrena, Triskalia et le Conseil régional de Bretagne reprenant, pour en assurer la modernisation, les activités amont (aliments, accoupage, contrats d'élevage) situées en Bretagne ».

« L'État et le Conseil régional de Bretagne, accompagneront les investissements prévus, en particulier la création d'une nouvelle usine à Châteaulin (Finistère) qui

permet de maintenir un centre d'activité pourvoyeur d'emplois au cœur de la Bretagne. L'Etat, aux côtés des collectivités, accompagnera également les éleveurs des autres régions, notamment des Pays de la Loire, concernés par ce projet de reprise ».

À Châteaulin, un investissement industriel de 55 M€ est programmé. À l'horizon 2020, ce site devrait employer 250 collaborateurs pour une capacité d'abattage de 400.000 poulets par semaine. L'ancien site a été cédé au principal client du Groupe Doux, Al Munajem, pour la gestion des activités "surgelé" dédiées au grand export, métier historique du site, sous le nom de France Poultry. LDC reprendra également le site de produits élaborés de Quimper et l'intégralité de ses salariés, et un investissement de 5 M€ y est programmé.

En Vendée, la reprise de la totalité des activités aliment et d'élevage ainsi que de ses salariés est prévue au travers de la société Huttepain Vendée. Dans ce cadre, un accord a été conclu entre Terrena et LDC. Tous les éleveurs pourront être accueillis dans les organisations d'élevage des deux Groupes. Enfin pour le site de Chantonay, sans repreneur à ce jour, LDC offrira à l'ensemble des salariés du site un poste sur des unités de la société Arrivé Maître Coq (filiale du Groupe LDC) implantées dans un rayon de moins de 25 kilomètres.

« C'est une bonne nouvelle pour la filière, l'offre ukrainienne n'offrait pas assez de garanties sur le long terme pour les producteurs », a déclaré Jean-Michel Schaeffer, président de la CFA. La FNSEA s'est également félicitée de cette décision.

*(Communiqué commun aux quatre ministères et au Conseil régional de Bretagne 18/05/18, Les Échos 18/05/2018
Communiqué CFA et FNSEA 22/05/18)*

LDC annonce une progression de son résultat net et de nouvelles acquisitions

Sur l'exercice 2017-2018 (de mars 2017 à fin février 2018), le groupe annonce un chiffre d'affaires de 3 827,4 M€, en progression de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Tous les pôles du Groupe sont en croissance. A périmètre identique et taux de change constant, le chiffre d'affaires augmente de 5,4 %. Les volumes commercialisés sont en hausse de 5,5 % (+ 4,2 % à périmètre identique).

Hors amont, le chiffre d'affaires de l'exercice est en croissance de 5,7 % à 2 718,8 M€ (+ 4,3 % à périmètre identique). L'augmentation des tonnages commercialisés est de 5,6 % (+ 3,8 % à périmètre identique).

À l'international, les ventes progressent de 13,2 % à 273,9 M€ et les volumes de 3,9 %. La dynamique de croissance du chiffre d'affaires du pôle traiteur est favorable

avec une hausse des ventes de 8,0 % et des volumes de 6,1 %. « Cette bonne progression s'explique principalement par le succès des plats cuisinés à marque Marie avec une offre de qualité, innovante et différenciante dans un marché concurrentiel ». Des prises de parts de marché en marques de distributeurs contribuent également à la croissance des activités.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2017-2018 s'élève à 184,7 M€ en hausse de 4,6 %. Il représente 4,8 % du chiffre d'affaires total.

Sur le pôle Volaille France (incluant l'Amont), le Groupe d'affiche un résultat opérationnel courant en hausse de 3,0 % à 158,7 M€ (5,4 % du chiffre d'affaires). A l'International, le Groupe dégagne un résultat opérationnel courant de 11,1 M€ contre 7,6 M€ en 2016-2017. « Le développement des gammes d'élaborés sur tous les circuits et la dynamique à l'export sur les produits de spécialités (oies et canards) sont au cœur de ces bonnes performances ».

Le pôle Traiteur réalise une année satisfaisante dans un contexte de matières premières particulièrement exigeant. Le résultat opérationnel courant reste stable à 14,9 M€.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 140,7 M€, en hausse de 8 %. Avec une capacité d'autofinancement de 246,6 M€ sur l'exercice 2017-2018, « le Groupe est en mesure de financer sa politique volontaire d'investissements. 181 M€ ont été investis en 2017-2018 au service des conditions de travail de ses salariés, de l'innovation, de l'environnement et de la compétitivité. 220 M€ sont d'ores et déjà prévus pour l'exercice en cours.

Avec la reprise partielle des actifs et des activités du Groupe Doux, LDC « se donne les moyens d'augmenter ses activités à l'exportation en produits élaborés avec l'intégration du site de Quimper qui exploitera (hors Golfe persique) la marque Doux. À Châteaulin, au cœur du bassin d'élevage finistérien, le plan de reprise prévoit la construction d'un nouveau site d'abattage et de découpe de volaille dédié aux marchés industriels et de la restauration ». Au total, 60 M€ seront investis sur ces deux sites.

En avril, le Groupe a également annoncé l'acquisition de la Société Marcel Favreau ainsi qu'un projet d'acquisition des sociétés Couthouis et Périody, ce qui renforce l'exportation de spécialités (canards). Ces entreprises totalisent un chiffre d'affaires de 70 M€ et réalisent plus de 50% de leur activité à l'export. Enfin, dans le prolongement de sa stratégie à l'International, le Groupe annonce l'acquisition de la société Tranzit en Hongrie. Spécialisée dans l'oie et le canard, cette société familiale a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 108 M€ dont 60% à l'export. La

société compte plus de 300 000 m² de surface d'élevage (46 fermes), un couvoir, deux usines d'aliments, deux abattoirs et s'est engagée en 2017 dans le développement des activités poulet. Le projet du Groupe consiste à faire de Tranzit « une base de consolidation du marché hongrois et export ». Cette opération reste soumise à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence allemande.

(Communiqué de presse LDC du 30/05/2018)

Les résultats du pôle Volailles impactent les résultats de Terrena en 2017

Le groupe Terrena affiche un chiffre d'affaires consolidé en léger repli de -1,1% à 5,1 Md€ en 2017. L'EBITDA est en retrait de 24% à 76 M€ du fait des conséquences des conditions de marché pour Doux Export et Elivia. Hors Doux l'EBITDA s'établit à 103 M€.

Le pôle amont affiche une progression de l'EBITDA de + 11,5 M€ à 36 M€ (vs 24,5 M€ en 2016) malgré l'impact négatif de la collecte 2016. « Dans un environnement agricole perturbé, la coopérative Terrena a apporté tout au long de l'année un soutien actif à ses adhérents qui s'est traduit par des retours financiers et des mesures d'accompagnement conjoncturels à hauteur de 16 M€ ».

Le pôle Volailles Galliance (hors Doux Export) présente un EBITDA en retrait de -3,9M€ par rapport à 2016 (18,5 M€ vs 22,4 M€) en raison de la pression déflationniste imposée par les négociations commerciales et d'un repli des volumes de vente. L'actualité a été marquée par la dégradation de la situation économique de la BU Doux Export à cause de chocs conjoncturels importants (détérioration des conditions de marchés en Arabie Saoudite ainsi qu'au Yémen et influenza aviaire). Elle a terminé l'exercice avec un EBITDA en recul de - 8,6 M€ par rapport à 2016 (- 26,7 M€ vs - 18,1 M€ en 2016).

Terrena a fait le choix de soutenir l'offre concertée émanant notamment du leader français de la volaille LDC et du groupe saoudien Al Munajem.

Lancée avec succès en avril 2017, la marque La Nouvelle Agriculture® affiche une croissance mensuelle des volumes de + 33 %. Terrena poursuit son engagement sociétal en devenant partenaire fondateur de Ferme France aux côtés d'Advitam, d'Auchan, Fleury-Michon et Sodebo. Terrena contribuera dans cette démarche collective à créer et à déployer des indicateurs et des outils qui deviendront les références sur le sujet de la performance sociétale.

(Communiqué Terrena 28/05/2018)

Restructurations en cours dans le secteur de l'accoupage

Après le couvoir Goasduff en septembre 2017 et celui de Saint-Marcellin, en Isère, en mai 2018, l'entreprise Josset et Fils de Caro dans le Morbihan vient d'être à son tour rachetée par BD France, filiale des groupes belge Belgabroed et danois DanHatch.

Avec ses trois acquisitions en moins d'un an, BD France détient à présent 25 % de l'offre de poussins conventionnels sur le marché français et sa maison-mère, le duo belgo-danois, devient le plus grand groupe d'accoupage d'Europe. Pour le marché français, BD France qui emploie 180 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de 60 millions d'euros dispose d'une production annuelle de 170 millions de poussins d'un jour.

LDC renforce également sa présence dans l'accoupage. Après la reprise du couvoir Perrot de Pommerit-Jaudy en 2017, LDC, dans le cadre de la reprise des actifs de Doux, participe, à hauteur de 33,5 %, au capital de la nouvelle société Yer Breizh qui regroupe l'ensemble des activités amont de l'ex-volailler châteaulinois dont le couvoir Doux poussins et l'usine d'aliments de Bannalec. LDC a également racheté Couveo à Triskalia, il y a quelques semaines. Cette société d'accoupage est issue de la Coopérative UKL-Arrée de Languidic, gros fournisseur de Doux en poulets exports.

Le 16 mai dernier le Couvoir Daviet a été placé en redressement judiciaire.

(Le Télégramme, 30/05/2018)

Grand plan d'investissement et Plan Ambition Bio

Lors du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole (CSO), le 2 mai 2018, Stéphane Traveret a présenté le détail du volet agricole du Grand plan d'investissement.

Neuf actions prioritaires ont été retenues, autour de 3 axes.

L'axe 1 « transformation de l'amont agricole et forestier » est doté de 2,8 milliards d'euros :

- 1,3 milliard d'euros pour le soutien aux investissements dans les entreprises agricoles,
- 1,3 milliard d'euros pour le soutien au changement des pratiques à travers l'aide à la conversion bio et des MAEC (Mesures Agro-environnementales et climatiques),
- 100 M€ pour le soutien à la méthanisation agricole par un fonds de prêts,
- 100 M€ pour le soutien aux investissements forestiers.

L'axe 2 « amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier » est doté de 1,7 milliard d'euros :

- 1,6 milliard d'euros pour le soutien à la montée en gamme de l'aval agricole,

- 100 M€ pour le soutien à la modernisation de l'aval forestier.

L'axe 3 « innovation et structuration des filières » est doté de 500 M€, principalement dans le cadre du programme d'investissement d'avenir 3 (PIA3) :

- 20 M€ pour le concours innovation,
- 400 M€ pour le soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales,
- 100 M€ pour le soutien aux investissements structurants dans les filières.

Trois types de financements seront mobilisés : des subventions, des fonds d'investissement et le PIA3 pour la partie recherche et innovation.

Le ministre de l'Agriculture a également donné des précisions budgétaires concernant le Plan ambition bio. 1,1 milliard d'euros seront consacrés aux aides à la conversion de 2018 à 2022. Le fonds avenir bio, pour la structuration des filières, sera revalorisé progressivement pour atteindre 8 M€ par an. Il rappelle également que le montant du crédit d'impôt bio est revalorisé de 2 500 à 3 000 € pour la période de 2018 à 2020.

(La France Agricole, 02/05/2018)

Recommandations du CESE concernant les SIQO

Dans un projet d'avis présenté le 19 juin, le Cese (Conseil Economique social et Environnemental) met en avant quelques préconisations pour renforcer les promesses des signes officiels de qualité et d'origine auprès des consommateurs (Siqo).

Parmi ses dix-huit préconisations, le projet d'avis met notamment en avant l'idée de renforcer les garanties des Siqo pour répondre aux attentes sociétales.

Les Siqo sont appelés à intégrer dans les cahiers des charges des engagements environnementaux, sanitaires et sociaux, afin de « conserver des éléments de différenciation vis-à-vis des produits standards et permettre ainsi une meilleure valorisation ». Les rapporteurs proposent également l'intégration « d'une clause relative au niveau de rémunération des producteurs ». Le Cese préconise dans ce cadre un soutien financier pour encourager et accompagner ces démarches.

Le conseil recommande qu'un plan national de communication pour le grand public soit mis en place pour expliquer ce qu'est un signe officiel de qualité et ses principales garanties.

Enfin, le Cese propose l'expérimentation en France d'un nouveau Siqo, « agriculture biologique locale et équitable », reprenant les caractéristiques agronomiques actuelles de

l'agriculture biologique et en y ajoutant d'autres critères parmi lesquels la proximité entre les lieux de production, éventuellement de transformation et de commercialisation ainsi que la prise en compte de l'analyse du cycle de vie (ACV). La marque et le logo AB, propriétés du ministère de l'Agriculture, pourraient être utilisés comme supports pour cette expérimentation destinée à être étendue en Europe, tandis que l'Eurofeuille serait conservée pour identifier les produits issus de l'agriculture biologique conformes au règlement européen.

(Les Marchés, 19/06/2018)

UNION EUROPEENNE

Allemagne - La Ministre de l'Agriculture veut instaurer un label « bien-être animal » avec 3 niveaux

La ministre fédérale de l'Agriculture, Julia Klöckner (CDU), propose la mise en place d'un label de bien-être animal volontaire, pour rendre les conditions d'élevage plus transparentes. Le niveau d'entrée devrait être « clairement au-dessus de la norme légale ». « Notre étiquetage sera clair, vrai et fiable. Nous rendrons l'étiquette si attrayante que de nombreux agriculteurs y adhéreront et amélioreront ainsi sensiblement les conditions d'élevage du bétail. » Les exigences auxquelles les agriculteurs doivent adhérer dans l'élevage pour les différentes classifications n'ont pas été communiquées en détail.

Julia Klöckner a annoncé quelques changements par rapport au concept de son prédécesseur Christian Schmidt (CSU) qui avait développé des critères pour le label, avec deux niveaux d'étiquette - un niveau d'entrée et un niveau de prime.

La Ministre a déclaré que le label de l'Etat devrait fournir aux consommateurs un guide fiable sur la quantité de bien-être animal dans les produits. Au-delà du label national "et donc automatiquement volontaire", elle veut également travailler pour un étiquetage global au niveau de l'UE.

Par ailleurs, le groupe Lidl affiche, depuis avril, le mode d'élevage à partir d'un code, incluant chiffres et couleurs, sur l'ensemble des viandes fraîches vendues sous marque de distributeur. Quatre niveaux indiqueront les conditions dans lesquels sont élevés les animaux : standard réglementaire (1), standard amélioré (2), accès à l'air libre (3) et bio (4). Kaufland a également introduit un marquage à 4 niveaux sur ses produits de marque de distributeur.

(Business France d'après Lebensmittel Zeitung 07/05 et 29/05/18)

Révision de la Directive sur les travailleurs détachés

Mardi 29 mai, le Parlement européen a adopté (avec 456 voix pour, 147 voix contre et 49 abstentions) la directive révisée sur le détachement des travailleurs. La nouvelle directive prévoit que « toutes les règles du pays d'accueil en matière de rémunération doivent s'appliquer aux travailleurs détachés ». Par ailleurs les frais de déplacement, de pension et d'hébergement devront être payés par l'employeur et non déduits des salaires des travailleurs. Enfin la durée maximale du détachement a été fixée à 12 mois, avec une prolongation possible de 6 mois. Pour rappel, cette révision a pour origine le combat du collectif contre le dumping social en Europe contre l'emploi massif de travailleurs détachés dans certains abattoirs allemands ou espagnols de porcs. Selon Paul Rouche, directeur délégué à Culture Viande, il reste encore un point à améliorer « il faudrait que les charges sociales soient celles du pays d'accueil, on continuera à agir là-dessus ».

(Les Marchés, 30/05/2018)

MONDE

Renforcement du partenariat destiné à lutter contre les risques sanitaires liés à l'espèce humaine, à l'animal et à l'environnement

Dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 30 mai dernier, la FAO, l'OIE et l'OMS ont convenu de renforcer leur partenariat et de concentrer leurs efforts sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).

Cette question est prioritaire pour les trois organisations, qui travaillent ensemble à développer des systèmes mondiaux de surveillance de la RAM et de l'utilisation des antimicrobiens, à mettre en œuvre un programme mondial de gestion des antimicrobiens et un cadre de travail de surveillance et d'évaluation du plan d'action mondial. Un cadre de travail complet rassemblant toutes les normes internationales pour une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens est régulièrement mis à jour, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.

En plus de la résistance aux antibiotiques, le nouvel accord se concentrera sur l'amélioration des capacités de prévision des maladies afin d'accélérer la mise en œuvre des interventions face aux maladies émergentes et aux maladies zoonotiques endémiques (dont les maladies d'origine alimentaire) - aidant ainsi les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de santé - et sur l'organisation d'activités conjointes portant sur la réduction des menaces.

«Plus de 60% des pathogènes existants et émergents affectant les humains sont d'origine animale; 75% d'entre eux proviennent de la faune. Nous ne pouvons pas travailler sur la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes de manière individuelle. Nous devons les gérer ensemble. Ce partenariat réunit l'expertise unique de chaque organisation pour réaliser cela, et ce, à travers l'approche Une seule santé», a déclaré M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO.

«Notre collaboration est fondamentale en démontrant que ce partenariat entre plusieurs organisations internationales soutient celles au niveau national, régional et même local. Cela prouve que l'approche Une seule santé n'est pas juste un concept mais qu'il s'agit de la réalité quotidienne que nous sommes en train de construire à travers le développement et la mise en œuvre d'un programme de travail ambitieux qui se concentre sur des priorités communes», a indiqué le Dr Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE.

(FAO, 30/05/18)

Perspectives de reprise de la demande chinoise en viande de poulet

Selon les prévisions de l'USDA, la production chinoise de poulets de chair augmenterait de 700 000 tonnes pour s'établir à 11,7 MT en 2018 en raison d'une reprise de la consommation.

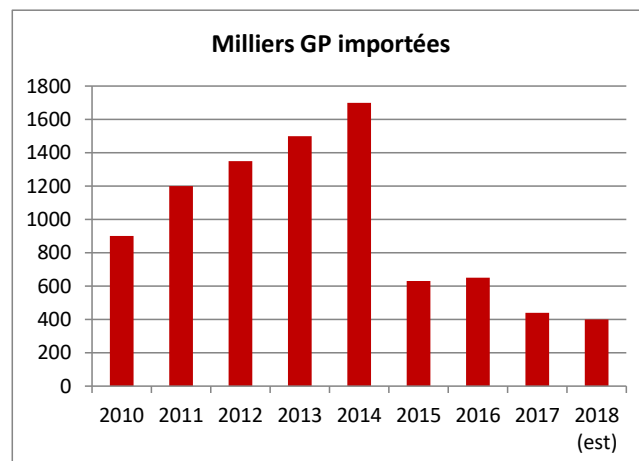
À la suite de la pire épidémie de grippe aviaire H7N9 enregistrée en Chine à l'automne 2016, qui s'est poursuivie jusqu'à l'été 2017 (plus de 700 cas humains, un taux de mortalité d'environ 40%), la demande des consommateurs avait considérablement diminué, notamment en ce qui concerne les poulets traditionnels de souche colorées.

Cependant, en juillet 2017, la Chine a lancé un programme de vaccination H7 dans les provinces du Guangdong et du Guangxi. En septembre, le programme de vaccination a été étendu à l'ensemble du pays. La Chine ayant déjà mis en place un programme de vaccination obligatoire contre le virus H5, l'ajout du vaccin H7 n'a entraîné aucun coût supplémentaire pour les producteurs. Le ministère chinois de l'Agriculture estime que sur tous les troupeaux de volailles commerciales de Chine, plus de 80 % ont été vaccinés contre le virus H7N9. Ce niveau élevé de vaccination, combiné avec d'autres mesures de contrôle existantes, a entraîné un très faible taux de maladies humaines signalées. Depuis octobre 2017 à mars 2018, la Chine n'a enregistré que trois cas humains.

Cependant, la production reste limitée par le manque de nouveaux stocks génétiques pour la production de poulet blancs industriels, la Chine ayant banni les achats de génétique en provenance des principaux exportateurs de

génétique. À l'heure actuelle, seuls la Nouvelle-Zélande, la Pologne et le Canada peuvent exporter de la volaille vivante en Chine; les autres grands exportateurs, y compris les États-Unis, la France et l'Espagne sont actuellement interdits par la Chine en raison de la grippe aviaire.

La Chine a tenté de maintenir ses niveaux actuels de production de poulets blancs grâce à des mesures de mue forcée généralisées et au développement de sa propre génétique, notamment via des partenariats avec des acteurs occidentaux.



L'USDA estime que le prix de la viande de poulet sera stable en 2018, malgré une légère hausse des coûts de l'alimentation animale, notamment en lien avec le prix du maïs. Le gouvernement central chinois a en effet mis en place cette année une politique visant à accroître l'utilisation du maïs dans l'industrie de la transformation, y compris l'éthanol. Combinée à la réduction des semis, cette demande plus forte exercera une pression à la hausse sur le prix du maïs.

La consommation pourrait augmenter de 1 % en 2018 pour atteindre 11,56 MT, tirée par une population chinoise en croissance, et un retour de la confiance des consommateurs. La consommation de viande de poulet de chair en Chine reste faible, avec une consommation estimée par l'USDA à 8 kg par habitant, bien inférieure au niveau de 28 kg par habitant à Taïwan.

Compte tenu du faible nombre de cas humains attribués au virus H7N9 cette année, les consommateurs institutionnels de viande de poulet, principalement les cafétérias et les écoles de chantier, devraient augmenter leur consommation. De plus, en août 2017, McDonald's Corporation China Division a été achetée par CITIC, une société chinoise. Le nouveau propriétaire (Golden Arches China Co. Ltd.) a annoncé un plan d'expansion agressif en Chine, ce qui devrait stimuler la consommation de viande de poulet à chair blanche.

Les importations chinoises devraient diminuer en 2018 de 5 % environ selon l'USDA, en lien avec la suite du scandale Carna Fraca au Brésil, qui est de loin le plus grand fournisseur de volaille de Chine avec 85 % de part de marché en 2017. Le ministère chinois du Commerce a par ailleurs annoncé le 8 juin des mesures anti-dumping provisoires contre le poulet blanc importé du Brésil. Les importateurs de poulet brésilien devront payer aux douanes chinoises des dépôts calculés sur la base d'un taux allant de 18,8 % à 38,4 %.

Les exportations chinoises de volailles pourraient augmenter légèrement en 2018 notamment vers le Japon et Hong-Kong.

(USDA, Gain Report 23/03/18, Xinhuanet, 08/06/2018)

L'industrie de la viande brésilienne impactée par les restrictions à l'export et la grève des routiers

Le ministère brésilien de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation (MAPA) fait appel à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la décision de la Commission européenne de bloquer les importations de volailles en provenance des abattoirs de BRF. La décision de bloquer les importations de volaille a été prise par la Commission européenne après que les autorités brésiennes ont relancé les enquêtes le mois dernier dans les usines de BRF et les laboratoires censés dissimuler la présence de salmonelles. Sur le 1^{er} trimestre 2018, les ventes brésiennes de viande de volailles ont ainsi chuté de 44 % par rapport au 1^{er} trimestre 2017.

Par ailleurs l'industrie de la volaille brésilienne a été fortement impactée par une grève des camionneurs protestant contre la hausse du fuel, à partir du 21 mai. Selon l'ABPA, 167 sites d'abattage de viandes et volailles ont suspendu leur activité et cette grève a conduit à arrêter l'exportation de 120 000 tonnes de viandes et a entraîné l'euthanasie de 70 millions de poulets. L'ABPA estime que la filière aura perdu 828 millions de dollars à cause de cette grève. Par ailleurs la réorganisation de la chaîne de production et de la distribution des produits a généré des coûts supplémentaires pour le secteur.

(Business France 16/05 et 29/05/18 d'après GlobalMeatnews, Les Marchés 06/06, Wattagnet 07/06, Circab, juin 2018)

Ukraine : Les leaders de l'œuf affichent un fort développement à l'exportation

Avangard Co Investments, la holding du plus grand producteur d'œufs d'Ukraine, Avangard, a multiplié par 8 son Ebitda pour l'année 2017, soit 11,757 MUS\$, grâce à une forte réduction de ses charges. Le chiffre d'affaires s'est établi l'année dernière à 127,9 MUS\$, soit 33 % de moins qu'en 2016. Le groupe prévoit d'augmenter la part des produits exportés à 45 % de ses débouchés en 2018. Les exportations représentent aujourd'hui 30 % des ventes, mais l'entreprise va développer dans les prochaines années une politique de diversification qui repose sur une meilleure gestion des risques et une progression des résultats financiers : cela nécessitera de développer des ventes sur des marchés plus rémunérateurs que le marché ukrainien où le pouvoir d'achat est jugé faible, a récemment expliqué son fondateur Oleh Bakhmatiuk. L'entreprise avait été durement touchée par le conflit dans le Donbass et par l'annexion de la Crimée, en 2014, synonymes d'une perte de 54% des débouchés du groupe, et de la perte de contrôle de plusieurs sites de production. Le groupe compte développer ses exportations principalement vers le Moyen-Orient et vers l'Afrique.

Parallèlement, le second acteur du marché ukrainien de l'œuf et des ovoproduits, Ovostar, a annoncé une progression de son EBITDA de 8 % à 26 M US\$, pour un chiffre d'affaires en progression de 27 % à 99 M\$. La production d'œufs a progressé en 2017 de 12 % pour atteindre 1,659 milliards d'œufs, les volumes exportés étant en progression sensible de 72 % à 529 millions d'œufs dans le contexte du développement des ventes vers l'UE. 541 millions d'œufs ont été enfin transformés en ovoproduits.

(Lettre Agricole de Kiev 30/04/18)

Conjoncture mensuelle France et Europe

➤ Marché français

1. Matières premières et aliments

➤ Évolution des cours des matières premières

En mai 2018, les cours mensuels lissés sur trois mois sont en hausse par rapport au mois précédent pour les principales céréales avec + 3,6 % pour le blé, + 3,4 % pour le maïs et + 2,6 % pour l'orge. Les cours des tourteaux sont en hausse pour le soja (+ 4,0 %), le colza (+ 4,1 %) et le tournesol (+ 6,2 %). Les cours de la luzerne et de la pulpe de betterave déshydratées sont stationnaires d'un mois sur l'autre.

➤ Poursuite de la tendance haussière des indices sur les 5 premiers mois

Avec une hausse des cours des principales matières qui se poursuit, les indices de coût de l'aliment calculés par l'ITAVI (base 100 en janvier 2014) sont en hausse en mai 2018.

Par rapport à avril 2018, l'indice aliment progresse pour l'ensemble des espèces : + 2,4 % pour le poulet standard, + 3,3 % pour le poulet label, + 2,5 % pour la dinde, + 3,9 % pour les poules pondeuses et s'échelonnant de + 2,0 % (canard gras) à + 2,3 % (pintade) pour le reste des espèces.

2. Volailles de chair

➤ Hausse des abattages pour l'ensemble des volailles sur 4 mois 2018

Les abattages de volailles (en tonnes) sur 4 mois 2018 sont en hausse de 6,5 % par rapport à 4 mois 2017 pour s'établir à 578 000 t, tirés par des abattages dynamiques en poulet (+ 6,4 % soit + 23 000 t) et par la reprise de la production de canard gras (+ 10 000 t) avec des abattages qui retrouvent les niveaux des années antérieures aux épisodes d'influenza en avril. Sur les 4 premiers mois, les abattages de dinde suivent également une progression de 1,6 % de même que pour la pintade (+ 5,7 %) tandis que les abattages de canard à rôtir sont stables (- 0,1 %).

En têtes, le cumul des abattages de poulets sur 4 mois 2018 a augmenté moins vite que les tonnages (+ 4,0 % contre + 6,4 %) ce qui suggère une augmentation du poids moyen à l'abattage (+ 2,3 %) liée aux baisses de production du poulet léger type « grand export » et également aux stratégies de reconquête du marché intérieur sur la découpe qui oriente la production standard vers des souches plus lourdes. À noter également une hausse du poids moyen des poules et coqs de réforme de 6,2 % sur 4 mois 2018 par rapport à 4 mois 2017.

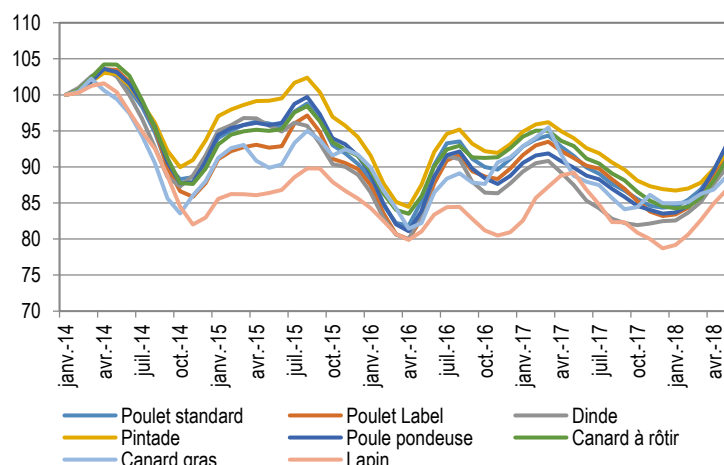
Prix des matières premières lissés sur les 3 derniers mois

En €/tonne (y.c. majorations mensuelles hors coût de transport)	mai 2018	Variation par rapport à avril 2018	Variation par rapport à mai 2017
Maïs (rendu Ile-et-Vilaine)	166,6	+ 3,4 %	- 9,2 %
Blé (rendu Ile-et-Vilaine)	169,0	+ 3,6 %	+ 1,5 %
Tourteau de Soja 48 (Montoir)	387,6	+ 4,0 %	+ 13,8 %
Graines Soja extrudées (Rotterdam)	367,5	+ 2,7 %	- 0,5 %
Tourteau de colza (Dieppe)	257,5	+ 4,1 %	+ 16,9 %
Tourteau de tournesol (Saint-Nazaire)	186,4	+ 6,2 %	+ 20,3 %
Luzerne (Marne)	170,0	+ 0,0 %	n.d.
Pulpe betterave (Marne)	155,9	+ 0,2 %	n.d.

n.d. : non disponible

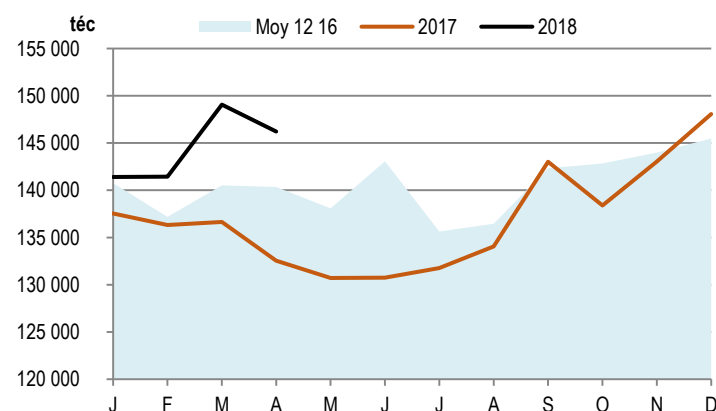
Source : ITAVI d'après La dépêche

Indices matières premières au moindre coût – base 100 janvier 2014



<http://www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi>

Abattages contrôlés CVJA de volailles en têtes



Source : ITAVI d'après SSP

➤ Stabilisation des exportations de poulet vers les pays du Proche et Moyen-Orient

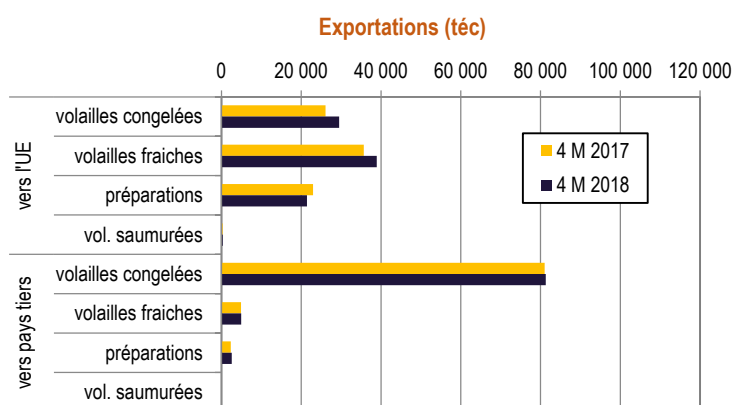
Sur les quatre premiers mois 2018, les exportations françaises de viandes et préparations de volailles sont en hausse de 3,4 % par rapport à 2017 et de 7,7 % en valeur avec une progression des expéditions vers l'Union européenne de 6,1 % en volume, notamment vers la Belgique et l'Allemagne. Les exportations vers les pays tiers sont également en légère hausse (+ 0,8 %) avec une hausse des exportations vers les pays du Proche et Moyen-Orient (PMO) de 2,3 % en volume. **Les importations de viandes de volailles augmentent en volume (+ 6,2 %) et en valeur (+ 11,2 %)** sur janvier-avril 2018 via une hausse des importations de poulet belge (+ 5 900 téc), polonais (+ 4 700 téc) et britannique (+ 1 200 téc) mais aussi des Pays tiers tels que la Thaïlande (+ 800 téc), l'Ukraine (+ 500 téc) ou le Brésil (+ 400 téc).

Les exportations de poulet sont en hausse en volume (+ 5,2 %) et en valeur (+ 10,2 %) sur 4 mois 2018. Ce sont notamment les exportations à destination de l'UE progressent en volume (+ 9,5 %) et en valeur (+ 12,9 %), à travers la hausse des exportations vers la Belgique (+ 7,7 M€), l'Allemagne (+ 5,5 M€) et le Royaume-Uni (+ 4,0 M€), principalement des découpes fraîches et congelées. Les exportations vers les Pays tiers sont également en hausse en valeur (+ 6,3 %), à travers une remontée des exportations vers les PMO dont notamment l'Arabie Saoudite (+ 3,3 M€) et les Émirats Arabes Unis (+ 2,2 M€), ainsi que vers l'Afrique Subsaharienne (+ 17,4 %). À noter également une progression vers le continent Sud-américain, avec notamment le Brésil (+ 1,7 M€), le Chili (+ 0,8 M€) et Haïti (+ 0,7 M€). **Les importations de poulet restent en hausse en volume (+ 5,5 %) et en valeur (+ 9,4 %)** sur 4 mois 2018, notamment depuis la Belgique (+ 7,7 M€), l'Allemagne (+ 5,5 M€) et le Royaume-Uni (+ 4,0 M€). Les importations de découpes fraîches et de produits élaborés sont en hausse respectivement de 13,9 M€ et 15,6 M€.

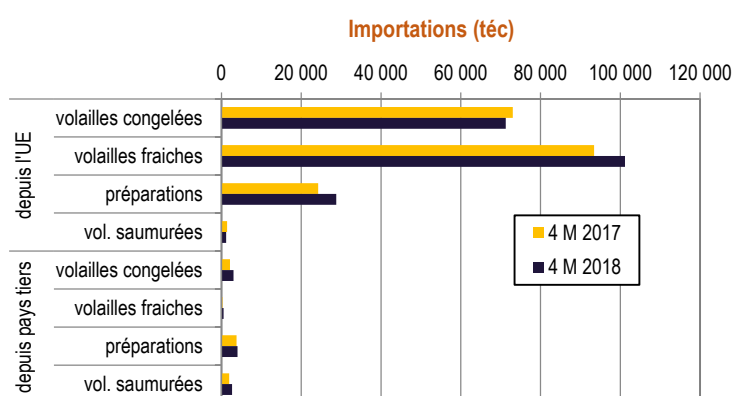
Sur janvier-avril 2018, les exportations de dindes reculent en volume (- 2,5 %) et progressent en valeur (+ 2,6 %) notamment vers la Belgique (+ 1,4 M€). Les importations de dindes sont en hausse de 0,3 % en volume et de 6,0 % en valeur avec une hausse des achats en provenance d'Allemagne (+ 1,0 M€), d'Italie (+ 0,8 M€) et de Belgique (+ 0,5 M€). **Les exportations de viande de canard sont en repli de 2,4 % en volume et en hausse de 6,7 % en valeur** avec une hausse des ventes vers l'Allemagne (+2,6 M€) et le Japon (+ 1,0 M€). Les baisses d'exportation vers les autres pays européens semblent avoir été soutenues par un prix moyen en hausse (4,78 € / kg soit + 8,3 %)¹. Les importations repartent à la hausse en volume (+ 53,9 %) et en valeur (+ 64,7 %) en provenance de Hongrie et Bulgarie notamment.

Ainsi le solde des échanges de viandes et préparations de volaille est négatif en volume (- 33 000 téc) et en valeur (- 99 M€) sur 4 mois 2018 avec un déficit qui augmente de 20 M€ (+ 25 %) par rapport à 2017.

Évolution des échanges français de volailles sur 4 mois 2018 par rapport à 4 mois 2017



Source: ITAVI d'après douanes françaises



Source : Itavi d'après douanes françaises

Échanges français de viandes et préparations de volailles en volume en janvier-avril 2018 / 2017

1000 téc	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	4 mois	18/17 %	4 mois	18/17 %
Volailles	179,2	3,4	212,6	6,2
dont UE 28	90,2	6,1	202,4	5,3
dont pays tiers	89,0	0,8	10,3	27,0
Poulet	138,2	5,2	188,6	5,5
dont UE 28	58,9	9,5	179,4	4,5
dont pays tiers	79,4	2,2	9,1	30,7
dont PMO	47,7	2	0,1	8,4
Dinde	27,3	-2,5	15,6	0,3
dont UE 28	21,3	1,0	15,0	0,7
dont pays tiers	6,0	-13,3	0,6	-7,1
Canard	9,9	-2,4	6,4	53,9
Pintade	1,9	13,4	0,0	-58,1

Source : ITAVI d'après douanes françaises

¹ Une analyse fine des douanes françaises nous conduit à considérer avec prudence ces évolutions prix-volume, notamment les découpes désossées de canard à destination d'Europe du Sud.

➤ Tassement des achats des ménages en poulet

Les achats de viandes de volailles et élaborés fraîches fléchissent (- 0,6 %) sur cinq périodes 2018 par rapport à 2017. Les achats de poulet suivent une légère hausse (+ 0,5 %) avec un repli des achats de poulet PAC (- 6,4 %) notamment label (- 9,5 %) tandis que les découpes suivent une progression de 3,6 %. Les achats sont en nette diminution pour la dinde (- 7,3 %), le canard (- 3,9 %) et de pintade (- 5,8 %). Le segment des produits transformés progresse toujours avec une hausse de 4,2 % pour les élaborés et de 6,3 % pour la charcuterie.

3. Poules pondeuses et œufs

➤ Baisse des mises en place sur 4 mois 2018

Selon le SSP, les éclosions sont en hausse de 8,3 % sur 4 mois 2018 par rapport à 2017. Avec des exportations de poulettes d'un jour en hausse de 63 % et des importations en baisse de 44 %, les mises en place se replient de 4,4 % sur 4 mois 2018 / 2017. Selon le modèle ITAVI-CNPO-SSP, la production d'œufs hors production traditionnelle des 7 premiers mois 2018 serait en baisse de 2,3 % par rapport à 7 mois 2017.

➤ Hausse des fabrications d'aliments pour pondeuses sur 4 mois 2018

Selon COOP de France NA et le SNIA, les fabrications d'aliments pour pondeuses d'œufs de consommation des 4 mois 2018 ont augmenté de 4,5 % par rapport à 4 mois 2017 et les fabrications d'aliments pour poulettes de 8,6 %.

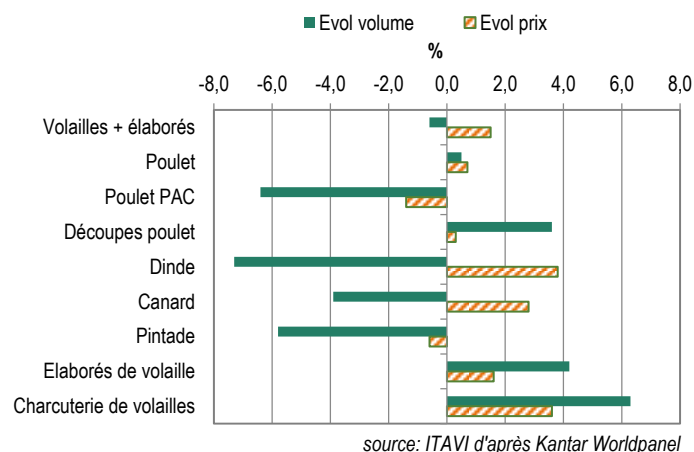
➤ Le solde des échanges en œufs coquille se dégrade sur 4 mois 2018

Le solde des échanges d'œufs en coquille est négatif (- 14 000 téoc ou - 17 M€) sur 4 mois 2018 du fait d'un fléchissement des exportations d'œuf coquille en volume (- 28,8 %) et en valeur (- 25,4 %), et d'une hausse du prix moyen d'importation de 23,0 % liée aux cours européens qui restaient élevés au premier trimestre 2018. **Les exportations d'ovoproduits reculent en volume sur 4 mois 2018 (+ 5,4 %)** tandis qu'elles progressent en valeur (+ 6,4 %) avec un accroissement des ventes en direction de l'Union européenne (+ 15,7 %) tirées par les prix moyen du jaune liquide et séché en hausse. **Les importations d'ovoproduits reculent de 16,8 % en volume sur 4 mois 2018 / 2017**, tandis qu'elles progressent de 6,1 % en valeur avec une hausse des importations en provenance d'Espagne notamment (+ 5 M€). **Ainsi le solde en ovoproduits est positif (+ 11 M€) et s'accroît de 0,4 M€ sur 4 mois 2018 par rapport à 2017.**

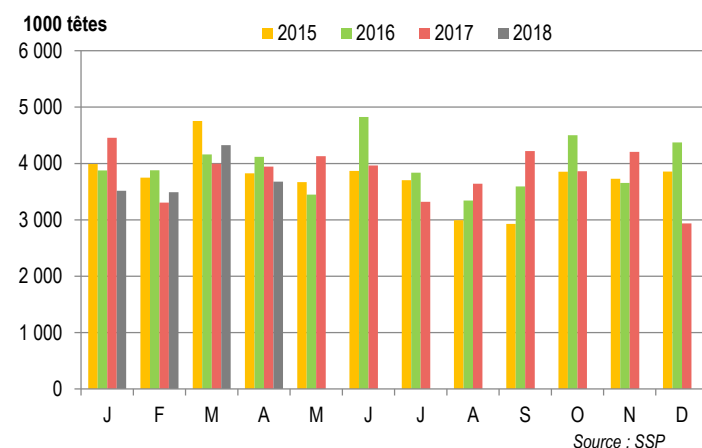
➤ Les achats d'œufs par les ménages

Sur les cinq premières périodes 2018 (prenant fin le 13 mai-18) la consommation à domicile d'œuf coquille est en hausse de 0,8 % avec une baisse des volumes d'œufs cage de 3,0 % tandis que les achats d'œufs Label Rouge progressent de 1,8 % ainsi que les œufs Plein-Air (+ 11,2 %) et sol (+ 14,2 %). On observe un tassement des achats d'œufs bio (+ 0,1 %) avec des prix en hausse de 6,3 %. Le prix des œufs, tous modes d'élevages confondus, augmente de 2,7 % entre 5 périodes 2018 et 5 périodes 2017.

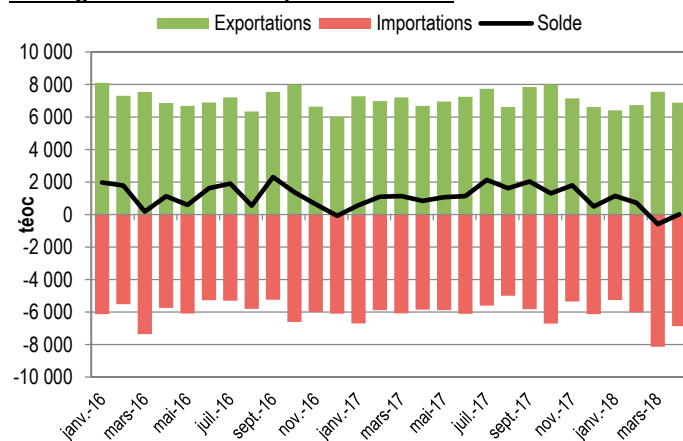
Évolution des achats des ménages en % sur 5 périodes 2018/2017



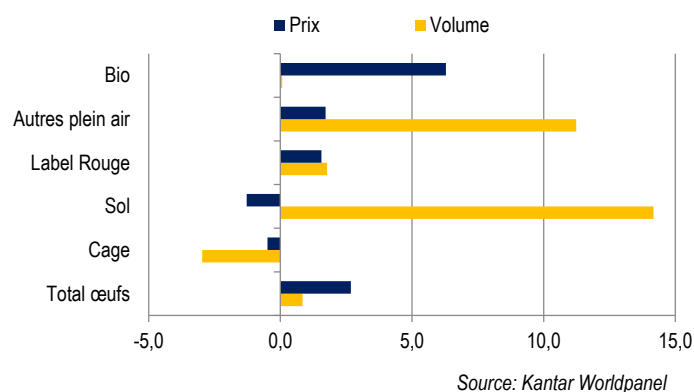
Mises en place mensuelles de poulettes



Échanges mensuels d'ovoproduits en téoc



Évolution des achats des ménages sur 5 périodes 2018/2017 (%)



➤ Calibré : retour à l'équilibre

Avec le retour progressif de l'offre européenne, les cotations des œufs convergent vers l'équilibre en début d'année, les cours du calibré passant même dessous leur niveau de 2017 en semaine 17. Si la cotation se replie sur les 24 premières semaines, elle reste toujours en hausse de 23 % par rapport à 2017. **La TNO Industrie** moyenne est en hausse de 9 % sur 23 semaines 2018 mais suit des cours plus proche des années passées depuis la semaine 6.

4. Palmipèdes gras

➤ Hausse de la production de canard gras

Sur 4 mois 2018, les éclosions de canetons gras ont augmenté de 38,4 % par rapport à 2017 et en baisse de 1,9 % par rapport à la moyenne 2013-2015. Sur 4 mois, les abattages de canard gras sont en hausse de 39,6 % par rapport à 2017 et en baisse de 18,3 % par rapport à 2015-2013 indiquant une reprise modérée de la production. Enfin, les fabrications d'aliment pour palmipèdes gras sont en hausse de 30,6 % sur 4 mois 2018.

➤ Solde déficitaire en foie gras sur 4 mois 2018

Les exportations de foie gras sont en hausse en volume (+ 0,3 %) et en valeur (+ 5,8 %) sur 4 mois 2018. **Les importations** ont augmenté de 30,4 % en volume et de 78,2 % en valeur. **Les exportations de foie gras cru** ont augmenté en volume vers les pays tiers (+ 34,0 %), avec le retour des exportations vers le Japon, tandis qu'elles se replient de 14,1 % vers l'UE avec un recul vers la Belgique (- 25,8 %), le Luxembourg (- 39,4 %) et l'Espagne (- 4,8 %). **Les importations de foie gras cru** sont en hausse en volume (+ 46,1 %), tirées par le retour des importations en provenance de Hongrie (+ 301 %) et de Bulgarie (+ 18,4 %). **Les exportations de préparations à base de foie gras** sont quant à elles en repli en volume (- 0,7 %) et en valeur (- 2,5 %), du fait d'un repli des exportations en volume vers l'Espagne (- 27,7 %). **Les importations de préparations**, plus confidentielles, ont quant à elles chuté de 49,1 % en volume.

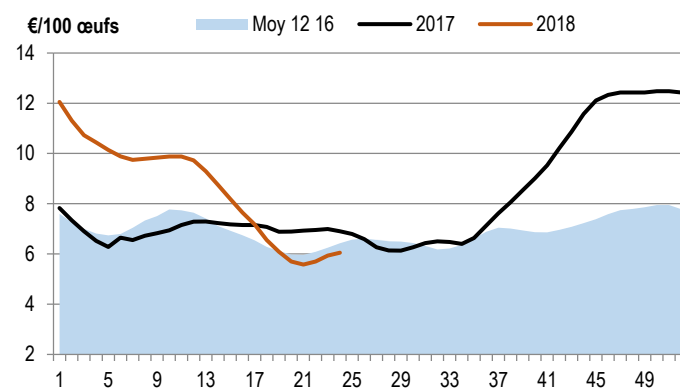
En raison des fortes hausses d'importation de foie gras cru, le solde du commerce extérieur de foie gras devient déficitaire sur les quatre premiers mois 2018 (- 0,9 M€).

5. Lapin

➤ Repli des indicateurs de production sur 4 mois 2018

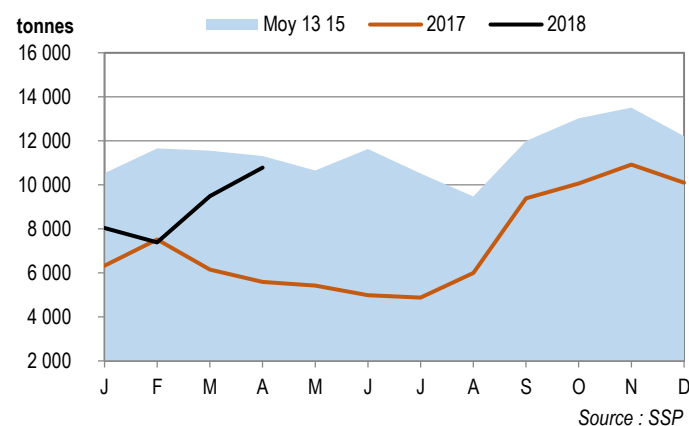
Les inséminations artificielles des 19 premières semaines 2018 s'établissent à 1,34 millions de femelles contre 1,46 en 2017 soit une baisse de 8,2 %. **Les fabrications d'aliment** ont baissé de 7,0 % sur 4 mois 2018 par rapport à l'année précédente. Sur la même période, **les abattages contrôlés de lapins se replient** de 6,6 % en tonnes et de 6,7 % en têtes.

Évolution de la TNO (moyenne cal. M et G, €/100 œufs)



Source : Les Marchés

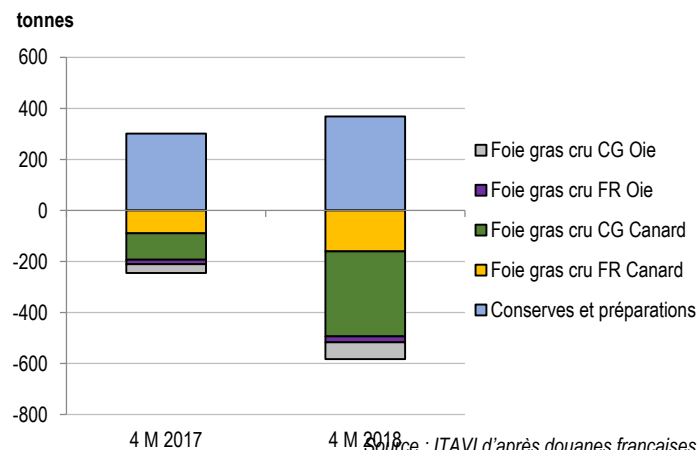
Évolution des abattages de canard gras en têtes



Source : SSP

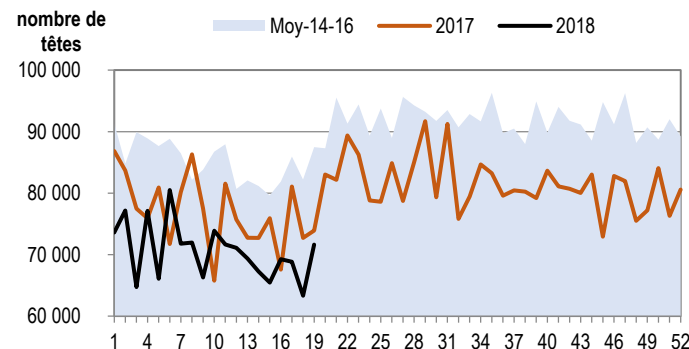
Solde des échanges de foie gras en tonnes entre 2017 et 2018

(CG : congelé, FR : frais)



Source : ITAVI d'après douanes françaises

Évolution du nombre d'inséminations artificielles en têtes



Source : ITAVI d'après CLIPP

➤ Cotation du vif et des carcasses en hausse

Sur 23 semaines 2018, la cotation du vif est en hausse de 3,9 % par rapport à 2017. Sur 24 semaines 2018, la cotation moyenne des carcasses triées progresse de 6,0 % par rapport à 2017 (à 5,49 €/kg) tandis que celle des carcasses standard est supérieure de 4,3 % soit 4,08 €/kg contre 3,91 €/kg.

➤ Repli des achats des ménages début 2018

Sur le cumul des 5 premières périodes 2018, les achats de lapin sont en repli de 13,3 % par rapport à 2017 en volume. Ce sont principalement les achats de lapin entier qui diminuent avec une baisse de 16,7 % des volumes, notamment sur l'entier découpé (- 26,2 %). De même les morceaux sont également en recul sur la période (- 11,2 %).

➤ Repli du solde commercial sur 4 mois 2018 malgré une baisse des importations de lapins chinois

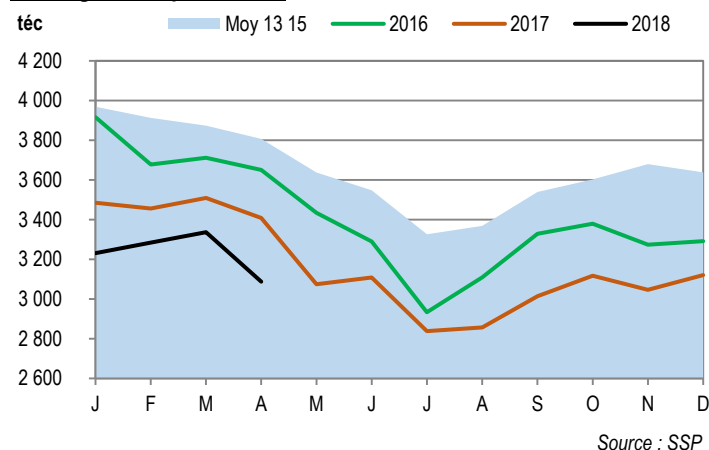
Sur quatre mois 2018, le solde des échanges est positif en volume et en valeur avec un excédent commercial de 5,7 M€ inférieur de 5,4 % à celui observé en 2017 (6,0 M€), ce qui s'explique par l'arrêt des exportations vers le Portugal (- 93 téc) et Hong-Kong (- 48 téc).

Les exportations se replient de 25,7 % en volume et de 10,6 % en valeur sur janvier-avril 2018 par rapport à l'année précédente avec un prix moyen d'exportation en hausse de 20,3 %. Les exportations se replient vers le Portugal (- 93 téc) la Belgique (- 56 téc), Hong Kong (- 48 téc) et les États-Unis (- 22 téc) tandis qu'ils progressent vers l'Italie (+ 38 téc) et l'Allemagne (+ 34 téc).

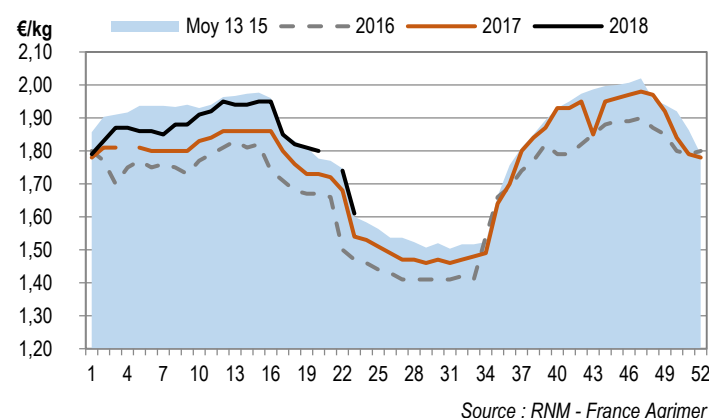
Les importations françaises de lapin ont quant à elles baissé en volume (- 25,3 %) et en valeur (- 23,2 %). En effet, les importations reculent en provenance de Belgique (-20,8 %), d'Espagne (- 23,8 %) mais aussi de Chine (- 32,9 %) sur 4 mois 2018.

Le solde du commerce de viande de lapin est en repli de 25,9 % en volume et de 5,4 % en valeur sur 4 mois 2018 pour s'établir à + 5,7 M€.

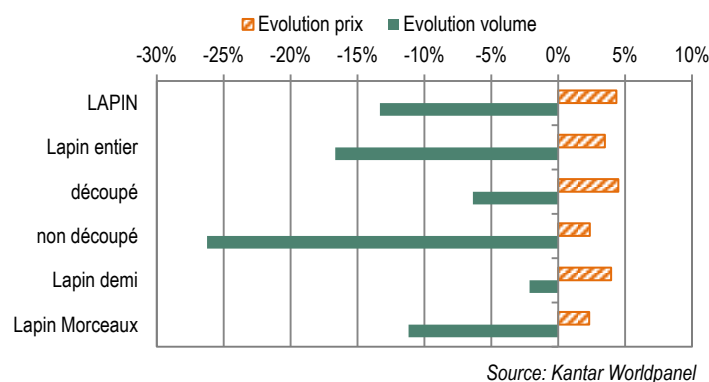
Abattages de lapins en téc



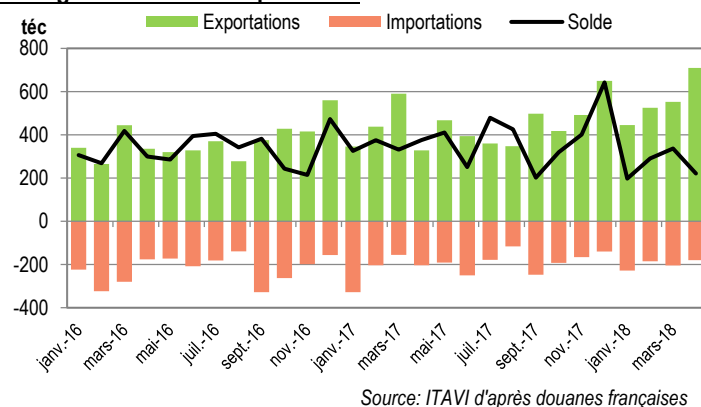
Évolution de la cotation du lapin vif en €/kg



Évolution des achats des ménages entre 5 P 2018 et 5 P 2017



Échanges de viande de lapin en téc



➤ Marché européen

1. Volailles de chair

➤ Des abattages dynamiques en poulet et reprise des abattages de dinde en Pologne

Toutes volailles confondues, les abattages sont en hausse de 3,5% en Union européenne au premier trimestre 2018 par rapport à 2017 grâce au dynamisme des abattages de poulets (+ 2,6 %), de dinde (+ 3,7 %), mais aussi de canard (+ 34,2 %) avec la reprise de la production en France et en Hongrie. Les abattages de poulets progressent notamment en Pologne (+ 5,1 %) et au Royaume-Uni (+ 8,3 %). Les abattages communautaires de dinde sont en hausse au premier trimestre 2018 par rapport à 2017 avec la reprise de la production en Pologne (+ 22,6 %) suite aux épisodes de grippe aviaire et des abattages dynamiques en Allemagne (+ 3,4 %), en Espagne (+ 5,5 %) et en Hongrie (+ 5,8 %) tandis que la production se replie en Italie (- 4,9 %) et au Royaume-Uni (- 5,2 %).

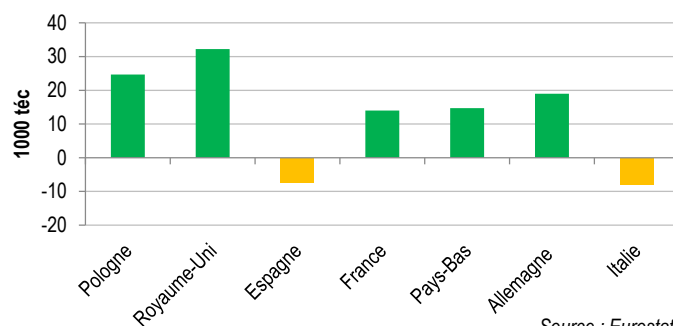
➤ Poursuite du repli des importations en provenance du Brésil

Les exportations extra-européennes de volailles sont en hausse de 6,1 % en volume au premier trimestre 2018 par rapport à 2017, notamment en direction des Philippines (+ 161,7 %), et de l'Ukraine (+ 15,1 %). En revanche les exportations sont en recul à destination de l'Afrique du Sud (- 48,7 %), de Hong-Kong (- 22,5 %) et d'Arabie Saoudite (- 12,4 %). Les exportations concernent surtout des découpes congelées (69 %) et dans une moindre mesure des carcasses congelées (17 %) même si les exportations à destination des pays du Proche et Moyen-Orient se replient.

Les importations de viandes de volailles en provenance des pays tiers sont en recul de 8,2 % au premier trimestre 2018 avec la poursuite des diminutions en provenance du Brésil (- 42,4 %) suite au scandale sur le système de certification et de contrôle sanitaire sur les viandes. Par conséquent, les importations de viandes saumurées se rétractent (- 25,5 %). Par substitution les importations progressent en provenance d'Ukraine (+ 198 %), de Thaïlande (+ 11,2 %) et du Chili (+ 66,6 %) avec une forte hausse des volumes de découpes fraîches (+ 166,8 %) et entiers congelés (+ 312,7 %). En effet, les importations d'« autres découpes de poulet » (CN 02 07 13 70) en provenance d'Ukraine ont été multipliées par trois (+ 10 000 téc) au premier trimestre 2018 par rapport à 2017 à destination des Pays-Bas, de Pologne et de Slovaquie notamment. Les importations d'entiers congelés ont également progressé en provenance d'Ukraine (+ 3 700 téc) et d'Argentine (+ 1 200 téc) en direction des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

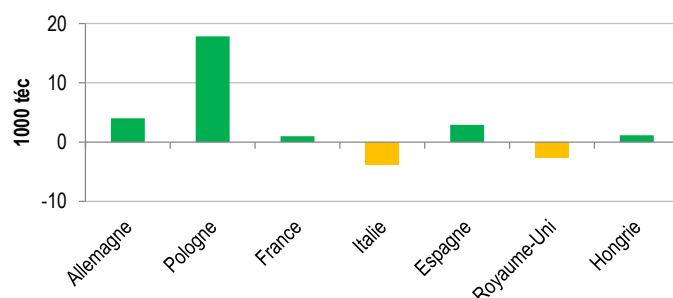
Ainsi le solde des échanges en volume est positif au premier trimestre 2018 à 182 000 téc et en hausse de 27,5 % tandis que la balance commerciale reste déficitaire (- 133 M€).

Évolution des abattages de poulet en 1000 téc sur 3 mois 2018/2017



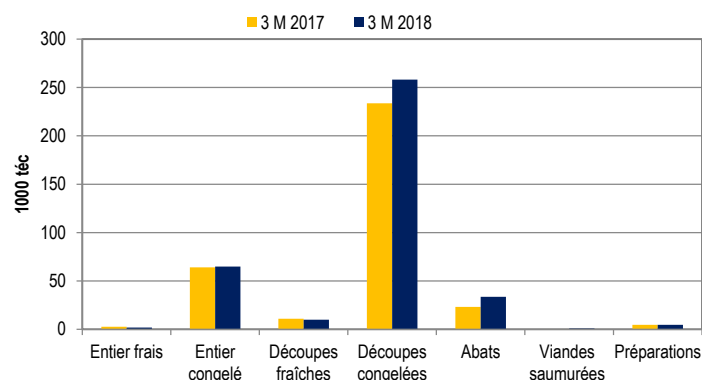
Source : Eurostat, SSP

Évolution des abattages de dinde en 1000 téc sur 3 mois 2018/2017



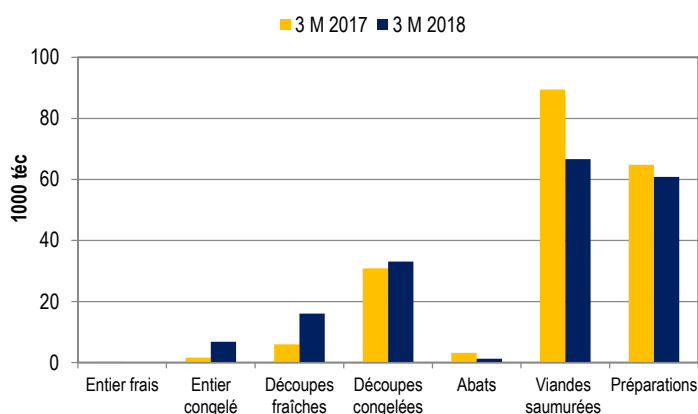
Source : Eurostat, SSP

Évolution des exportations extra-communautaires de poulet au premier trimestre 2018, en 1000 téc



Source : CIRCABC

Évolution des importations extra-communautaires de poulet au premier trimestre 2018, en 1000 téc



Source : CIRCABC

2. Poules pondeuses et œufs

➤ Cheptel européen de pondeuses en baisse

Au premier trimestre 2018, selon MEG, les mises en place européennes sont en hausse de 0,4 % par rapport à 2017 avec des augmentations notamment en Pologne (+ 7,1 %) et au Royaume-Uni (+ 8,8 %), et des baisses aux Pays-Bas (- 15,5 %). Selon MEG, le cheptel de pondeuses dans l'UE baisse de 0,3 % entre 2016 et 2017 et devrait être en hausse de 1,1 % sur les huit premiers mois de 2018 par rapport à huit mois 2017.

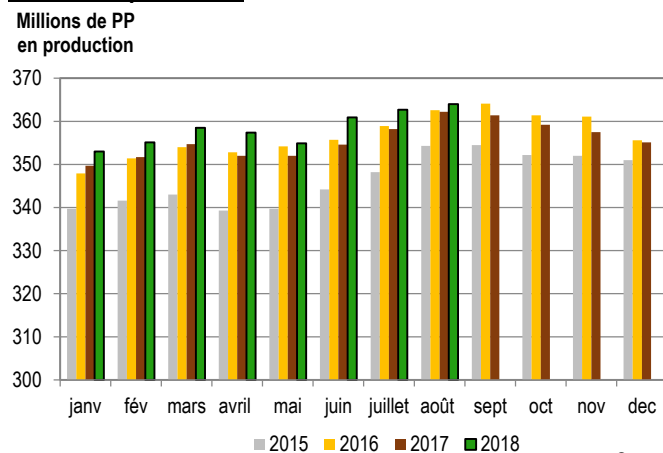
➤ Hausse des importations italiennes d'œufs coquille

Au premier trimestre 2018 on observe une baisse des exportations extra-européenne totale d'œufs et ovoproduits en volume par rapport à 2017 (- 25 %) qui s'établissent à 49 400 téoc. Ce sont notamment les exportations d'œufs coquille (- 31 %) et d'ovalbumines (- 18 %) qui se replient. Selon la Commission européenne, sur 3 mois les exportations d'œufs et ovoproduits se replient vers le Japon (- 15 %), la Suisse (- 2 %) et la Thaïlande (- 47 %), Taïwan (- 51 %), la Corée du Sud (- 70 %) et la Russie (- 54 %) tandis qu'elles remontent vers Israël (+ 51 %) et la Turquie (+ 59 %).

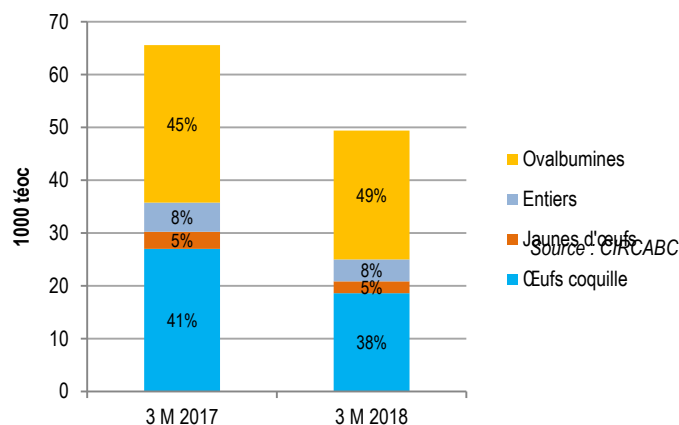
Les importations (faibles en valeur absolue) sont en nette hausse sur 3 mois 2018 par rapport à 2017 (+ 173 %) concernant surtout les ovoproduits entiers (+ 123 %) et les œufs coquille (+ 705 %). Ce sont notamment les importations en provenance de l'Ukraine qui progressent (multiplication par 10) dépassant leur niveau de 2016 sur les 3 premiers mois. À noter également une hausse significative des importations en provenance d'Argentine et du Japon qui représentent respectivement 10,9 % et 5,6 % des importations au premier trimestre 2018. Enfin, les importations d'œufs et ovoproduits en provenance des États-Unis sont en hausse de 49 % indiquant une croissance des exportations vers l'UE. Les États-Unis sont en surproduction d'œufs liée au retour sur le marché des producteurs touchés par les épisodes d'influenza en 2015 tandis que de nouvelles productions (hors-cage notamment) s'étaient développées dans le même temps. Les importations italiennes sont responsables de la moitié de la hausse des introductions d'œufs et d'ovoproduits en UE, notamment en entiers, le pays ayant été touché par des épizooties d'influenza aviaire en fin d'année 2017 et cherchant à s'approvisionner sur le marché extérieur pour combler le déficit d'offre.

Le solde des échanges extra-communautaires d'œufs et ovoproduits est positif en valeur sur trois mois 2018 (+ 47,3 M€) mais en repli de 25 % par rapport à 2017 (+ 63,2 M€) principalement du fait de la baisse des exportations.

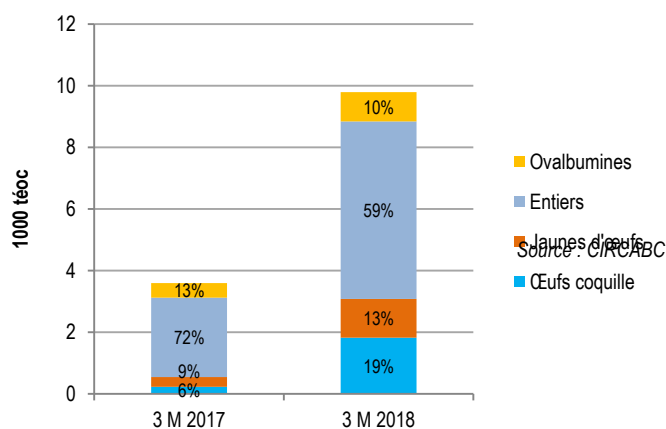
Évolution du cheptel de pondeuses en production dans l'UE 28 en millions de pondeuses



Évolution des exportations extra-européennes d'œufs et ovoproduits au premier trimestre 2018 / 2017



Évolution des importations extra-européennes d'œufs et ovoproduits au premier trimestre 2018 / 2017





1. FRANCE

Arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales

[JORF n°129 du 07/06/2018](#)

Arrêté du 25 mai 2018 pris en application des articles D. 551-23, D. 551-27 et D. 551-28 du code rural et de la pêche maritime et relatif aux organisations de producteurs du secteur de l'élevage – viande

[JORF n°125 du 02/06/2018](#)

DGAL/SDPAL/2018-424 : Modalités de demande, puis de maintien, de la reconnaissance par le ministère chargé de l'agriculture, de la qualification des laboratoires réalisant les analyses en vue de s'assurer de l'absence d'infection par le virus de l'influenza aviaire dans les écouillons oropharyngés (ou trachéaux) et cloacaux d'oiseaux dans le cadre des autocontrôles

[BO du 07/06/2018](#)

Décision INTV-GECRI-2018-18 modifiant la décision INTV-GECRI-2018-05 du 14 février 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la prise en charge des pertes de non production à compter du 1er décembre 2016, liées à l'épisode d'influenza aviaire H5N8 à destination des éleveurs de volailles (palmipèdes et gallinacés) implantés au sein des zones réglementées mises en place

[BO du 07/06/2018](#)

Arrêté du 28 mai 2018 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

[JORF n°123 du 31 mai](#)

2. UNION EUROPEENNE

Décision d'exécution (UE) 2018/662 de la Commission du 27 avril 2018 désignant le laboratoire de référence de l'Union européenne pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle et modifiant l'annexe VII de la directive 2005/94/CE du Conseil [notifiée sous le numéro C(2018) 2459] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[JOUE L110 du 30/04/2018](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/723 de la Commission du 16 mai 2018 modifiant les annexes I et II du règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort en ce qui concerne l'approbation de l'étourdissement par basse pression atmosphérique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[JOUE L22 du 17/05/2018](#)

Règlement d'exécution (UE) 2018/775 de la Commission du 28 mai 2018 portant modalités d'application de l'article 26, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, pour ce qui est des règles d'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance de l'ingrédient primaire d'une denrée alimentaire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[JOUE L131 du 29/05/2018](#)

Décision d'exécution (UE) 2018/821 de la Commission du 1er juin 2018 modifiant l'annexe de la décision d'exécution (UE) 2017/247 concernant des mesures de protection motivées par l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène dans certains États membres [notifiée sous le numéro C(2018) 3649] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

[JOUE L137 du 04/06/2018](#)

Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil

[JOUE L150 du 14/06/2018](#)